PROJET PÉDAGOGIQUE

ALSH SAINT MAXIMIN

Année 2025

Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf
de l'Isère

SOMMAIRE

1. PRÉAMBULE 3

2. VALEURS DU PROJET ÉDUCATIF 4

3. DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE 5

4. DESCRIPTIF DU FONCTIONNEMENT 6

5. VALEURS ÉDUCATIVES 7

6. JOURNÉES TYPES, ORGANISATION DES PROGRAMMES 8

7. L'ÉQUIPE 9

8. LE SUIVI DES STAGIAIRES 10

9. ANNEXES 11

PRÉAMBULE

LE TERRITOIRE DU GRÉSIVAUDAN

Située entre Grenoble et Chambéry, la vallée du Grésivaudan est encadrée par les massifs de Chartreuse et de Belledonne. La communauté de communes regroupe 43 communes. Creuset d'industries pionnières, le Grésivaudan reste une terre d'innovation accueillant aujourd'hui des activités industrielles de pointe qui en font l'un des pôles d'excellence économique de l'Isère. La qualité de vie offerte par son environnement naturel et la diversité des activités lui confèrent une forte attractivité.

43 COMMUNES

CHIFFRES CLÉS

105483 HABITANTS

676 KM²

37106 EMPLOIS *(source INSEE 2020)*

42000 HA DE FORÊT, SOIT PLUS DE LA MOITIÉ DU TERRITOIRE

6 STATIONS AUX ACTIVITÉS 4 SAISONS

LES **2** SEULES STATIONS THERMALES DE L'ISÈRE

VALEURS DU PROJET ÉDUCATIF

❖ **Assurer la protection et la sécurité physique, affective et morale des mineurs**

❖ **Le droit aux loisirs**

❖ **Contribuer au développement et à l'épanouissement Des mineurs**

❖ **Favoriser le vivre ensemble à travers la mixité sociale, l'accueil d'enfant en situation de handicap, et la lutte contre les discriminations**

❖ **Contribuer au développement de la citoyenneté des mineurs, en s'appuyant sur les principes de la laïcité républicaine et sur l'éducation à l'environnement**

❖ **Inscrire son action éducative dans la durée, en favorisant la stabilité et la formation continue des équipes d'encadrement**

❖ **Contribuer au développement du territoire et favoriser les relations partenariales**

DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE

L'accueil de loisirs se situe en moyenne montagne, dans le village de Saint Maximin, commune rurale d'environ 600 habitants, à proximité de Pontcharra, dans le département de l'Isère.

Le bâtiment :

Il est adapté pour accueillir un public en situation de handicap

Le rez-de-chaussée :

- Une grande salle de restauration ;
- Un espace pour les moins de 6 ans : une grande salle divisible en 2 par une cloison mobile, 2 salles de siestes et des sanitaires adaptés ;
- Un espace pour les 6/9 ans : grande salle divisible en 2 par une cloison mobile ;
- Un espace pour les 10/13 ans : deux petites salles ;
- Des sanitaires adultes, enfants et pour personne en situation de handicap ;
- Une infirmerie ;
- Une espace pour l'équipe d'animation ;
- Un bureau pour le gardien ;
- Une cuisine ;
- Un local de rangement.

L'étage :

- Une mezzanine (qui sert de salle supplémentaire pour le groupe 10/13 et de bureau pour les classes découvertes et les animateurs) ;
- Une passerelle ;
- Un bureau pour la direction ;
- Un vestiaire ;
- Des sanitaires ;
- Une régie ;
- Des combles ;

L'extérieur :

- Un local à vélo
- Des terrasses abritées autour du bâtiment
- Un espace vert clos pour les moins de 6 ans
- Un espace vert ouvert pour les plus de 6 ans, avec un terrain de football et une surface sableuse
- Une mare pédagogique
- Un jardin pédagogique

DESCRIPTIF DU FONCTIONNEMENT

Accueil de loisirs

Il s'agit de l'activité principale. Elle se déroule de façon traditionnelle, avec un cadre horaire fixe (cf. journée type) ponctué de sortie journée ou demi-journée. Des activités inter centre peuvent être organisées de façon régulière ou ponctuelle avec les autres centres gérés par la collectivité. L'équipe permanente porte aussi chaque année des projets d'animation.

Les activités complémentaires de la structure

La structure accueille également de façon régulière des classes découvertes. Il peut également être mis à disposition pour des collectivités territoriales ou des associations.

LES REGLES DE VIE

Le portable

Il doit être utilisé de façon raisonnée : on peut le prendre en sortie pour être joignable, mais le temps de travail n'est pas un lieu pour passer ou recevoir des coups de fil personnels. Si certains coups de fil importants doivent se faire sur le temps de travail, on doit prévenir la direction et les collègues et cela ne doit pas se faire aux dépens du bon déroulement de la journée.

La tenue vestimentaire

Il est demandé aux adultes de se vêtir décemment dans le respect de tous et d'avoir une tenue adaptée à l'activité.

Le tabac

On peut s'octroyer une pause en accord avec les autres membres de l'équipe, à des moments opportuns, en l'absence des enfants. Les mégots ne seront pas jetés à terre.

L'alcool

Pas de consommation durant les heures d'ouverture du centre

La drogue

La détention et l'usage de drogue sont interdits par la loi (responsabilité pénale).

Le comportement des adultes

Chacun doit adopter une attitude responsable et convenable, aucune violence ne sera tolérée (qu'elle soit verbale, physique ou morale).

Si l'ensemble de ces règles n'est pas respecté, la communauté de communes et le directeur se concerteront pour adopter la démarche à suivre.

VALEURS ÉDUCATIVES

1. Permettre l'accès au centre à tous
2. Assurer « les sécurités » des enfants afin de leur permettre d'évoluer dans un environnement sûr.
3. Offrir aux enfants un temps de loisirs
4. Contribuer au développement de l'enfant
5. S'engager dans une démarche de développement durable
6. Travailler en équipe
7. Favoriser le rayonnement de la structure sur son territoire et au-delà

1. Permettre l'accès du centre à tous

L'une des volontés de la collectivité est de permettre l'accès à tous à ses structures et l'accueil de loisirs doit donc répondre à certains principes de non-discrimination.

Objectif opérationnel : *Permettre l'accès à toutes les classes sociales*

Moyens

- Instauration d'un tarif en fonction du quotient familial
- Système d'un ramassage par des navettes gratuites

Objectif opérationnel : *Permettre l'accès au public en situation de handicap*

Moyens

- Adaptation des locaux à tout type de handicap
- Possibilité de recruter du personnel supplémentaire
- Possibilité de recevoir de l'aide extérieure (démarche qualité mise en place par la CAF)
- Rencontre et mise en place de procédure avec les familles
- Mise en place d'un suivi avec les familles
- Formation de l'équipe et sensibilisation de l'équipe

Objectif opérationnel : Permettre l'accès au public ne pouvant s'intégrer au collectif sans aménagement.

Moyens

- Mise en place de PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour les enfants ayant besoin d'un suivi médical particulier lié à des problèmes de santé (allergie, asthme, etc…)
- Possibilité de respect des régimes alimentaires spécifiques

Objectif opérationnel : Travailler selon le principe de la laïcité

Moyens

- Interdire toute forme de prosélytisme
- Sensibiliser le personnel sur ce principe et s'assurer de son respect
- Respect des croyances et convictions de chacun
- Assurer « les sécurités » des enfants afin de leur permettre d'évoluer dans un environnement sûr

Pour que chacun puisse évoluer à son rythme, il est indispensable que cela se fasse dans un environnement sécurisant.

Objectif opérationnel : Instaurer un climat de confiance à travers la mise en place de repères matériels, temporels et humains.

Moyens

- Visites des locaux, mise en avant des endroits dangereux, interdits.
- Explication des différents moments de la journée et du séjour.
- Présentation des différents membres de l'équipe adulte et de leurs rôles.
- Être à l'écoute, des enfants, de leurs besoins, leurs envies, leurs difficultés ou leurs particularités
- Être disponible
- Définir les limites d'actions de chacun, en établissant, instaurant et expliquant des règles de vie communes à tous, et en veillant à leur respect.
- Respecter les valeurs du public
- Veiller à la propreté, au rangement du matériel et à l'aménagement (mobilier adapté) des lieux

Objectif opérationnel : Assurer la sécurité physique de l'enfant.

Moyens

- Respecter le rythme de chacun, en proposant des moments de détente et de calme.
- Un accueil échelonné sur une plage horaire d'une heure et demi le matin et d'une heure le soir permet une plus grande souplesse aux familles. De plus, le matin peut permettre aux enfants de se lever un peu plus tard que sur les jours d'écoles et pouvoir répondre à leur besoin de repos/ sommeil.
- Respecter son corps et ses limites, en proposant des activités adaptées, en expliquant à l'enfant qu'il ne peut pas tout faire et pourquoi.
- Veiller à la qualité des repas : les enfants mangeront assis, en quantité suffisante, pas trop précipitamment. Un seul enfant à la fois pourra se lever de table (pour aller chercher de l'eau par exemple). Pour assurer l'efficacité de l'encadrement, un

animateur s'installera à chaque table. Si cela est impossible, les animateurs veilleront à choisir leur place pour avoir une vue d'ensemble sur la cantine.

- Une collation est proposée aux enfants le matin afin de permettre aux enfants ayant du mal à déjeuner tôt le matin d'avoir un apport d'énergie pour tenir jusqu'au repas du midi. La collation est souvent composée d'un fruit, d'un laitage ou d'une barre de céréales.
- Le repas du midi se déroule en plusieurs services en fonction des rythmes et besoins des enfants.
  L'équipe d'animation est présente à table avec les enfants. Elle est attentive au bon déroulement du repas. Ce temps de vie quotidienne est un temps important dans le partage et l'échange car il développe et stimule la communication entre les enfants et animateurs.
  L'équipe d'animation accompagnent les enfants à s'alimenter de façon plus autonome mais aussi veille à ce que les enfants s'alimentent correctement.
- Un goûter complet est servi aux enfants en fin de journée. Il est composé d'un laitage, d'une céréale et d'un fruit. Régulièrement l'équipe technique privilégie et confectionne les goûters maison.
- Instaurer un climat sécurisant, à travers la présence constante d'un animateur avec les enfants et une sensibilisation sur les dangers de la structure.
- Veiller à l'hygiène des enfants, notamment en leur faisant se laver les mains après les passages aux toilettes ou avant les repas, mais aussi en leur offrant toilette et changes propres en cas « d'incident ».
- Anticiper les risques, en faisant habiller les enfants de façon adaptée selon le temps.
- Défendre la notion de respect, en séparant les jeunes en cas de conflit.
- Être en mesure de savoir à tout instant où se trouve n'importe quel enfant de son groupe (communication entre enfant-animateur, entre animateur et entre animateur-direction)
- Être vigilant sur les rapports de force dans son groupe. Empêcher toutes violences physiques, psychologiques et le signaler le plus tôt possible si tel est le cas pour une prise en charge rapide.

Objectif opérationnel : *Assurer la sécurité morale et affective de l'enfant.*

Moyens

- Assurer une présence efficace auprès des jeunes, en gérant les chagrins, les tracas, questionnements ou tout simplement en écoutant les anecdotes des enfants.
- Défendre la notion de respect de l'autre, en intervenant face aux insultes, moqueries, et en ayant une attitude et un langage exemplaire.
- Définir des repères clairs aux enfants, afin qu'ils sachent vers qui se diriger en cas de problème.
- Instaurer des rituels en fonction des besoins des enfants
- Partager ses émotions avec l'enfant
- Faire prendre conscience aux enfants de leurs émotions et leurs donner les outils pour les exprimer et les comprendre
- Permettre un accès au doudou et/ou objet de transitionnel visant à soutenir la sécurité affective du jeune enfant.

2.Offrir aux enfants un temps de loisirs

Les temps d'animations doivent se démarquer de l'école et représenter réellement un temps de loisirs appartenant aux enfants. Toutefois, il ne s'agit pas d'une rupture la continuité éducative doit rester cohérente.

Deux données essentielles caractérisent les accueils de loisirs et doivent être prises en compte dans notre travail :

- L'ALSH existe pour accueillir des enfants et leur proposer des activités de loisirs, sans aucune obligation de résultat quantifiable.
- L'enfant est rarement inscrit par choix (mais plutôt car c'est une option de garde des familles)
- Ces deux éléments devront être pris en compte dans notre programmation et l'articulation des journées.

Objectif opérationnel : *Offrir la possibilité aux enfants de prendre du plaisir*

Moyens

- Offrir aux enfants un choix d'activité et les laisser choisir en fonction de leurs envies
- Proposer des activités de registres différents (créatives, culturelles, scientifiques, artistiques, culinaires, sportives, manuelles, expression, extérieures ou intérieures…)
- Mise en place d'outils permettant aux enfants de formuler des demandes d'activités et leur donner une réponse
- Aménager les lieux en intégrant les enfants pour qu'ils se l'approprient et aient envie d'y jouer

« L'enfant qui participe à une activité qui le passionne se discipline automatiquement ». Célestin Freinet

Objectif opérationnel *Faire de chaque temps un temps ludique*

Moyens

- Instaurer le ludique dans des temps de la vie quotidienne (chants de rassemblement, jeux de sortie de table, utiliser le « jacques a dit » pour s'habiller avant de sortir…)
- Susciter la créativité, le plaisir et l'imaginaire de l'enfant (sensibilisation, modèles, déguisements, jeux de rôles…). Les apprentissages qui passent par le jeu sont plus dynamiques et par conséquent plus efficaces.

Objectif opérationnel *: Se laisser la possibilité de ne pas faire le prévu*

Moyens

- Figer au minimum la programmation (limiter les réservations)
- Se laisser la possibilité d'annuler une activité prévue, pour adapter notre travail au présent
- Prévoir dans les programmes des activités supplémentaires
- S'adapter sur le terrain

Objectif opérationnel : *Adapter les objectifs des projets d'animation à l'âge des enfants, et accepter de ne pas atteindre ceux des normes adultes*

Moyens

- Laisser les enfants faire, sans leur donner de normes de réussite
- Ne pas modifier le résultat de la production d'un enfant

3. Contribuer au développement de l'enfant

a. Contribuer, par le jeu et la découverte, au développement psychomoteur et intellectuel de l'enfant

L'accueil de loisir, par le biais de la collectivité et des activités qu'il propose, peut être un lieu de développement de l'enfant. En effet, l'ALSH peut contribuer à la découverte d'activités nouvelles, que ce soit des jeux, des activités manuelles, artistiques, d'expressions…A travers ce panel d'activité, l'enfant se construit, en se découvrant des talents jusqu'alors inconnus, en renforçant ses compétences dans certains domaines, en voyant autre chose que ce qu'il peut rencontrer au quotidien, dans sa famille ou à l'école

Objectif opérationnel : *Aider l'enfant dans son développement physique*

Moyens

- Proposer des activités adaptées aux tranches d'âges.
- Proposer des activités faisant appel à toutes les parties du corps.
- Proposer des activités d'intensité adaptée aux différents moments de la journée et du séjour.

Objectif opérationnel : *Aider l'enfant dans son développement intellectuel*

Moyens

- Permettre l'accès à la connaissance de nouvelles techniques et de nouvelles formes d'expressions. –
- Donner la possibilité de développer sa créativité et son imagination, par le biais de la composition, individuelle ou de groupe.
- Favoriser l'ouverture culturelle

b. Favoriser l'autonomie de l'enfant en lui apprenant à choisir, à se situer par rapport à son environnement matériel, temporel et humain

L'accueil de loisir reçoit les jeunes au sein d'une collectivité, où chaque adulte encadre un nombre élevé d'enfant. Cet exercice rend complexe la gestion au cas par cas des jeunes, et notre travail doit donc tendre vers une gestion autonome des enfants. Pour que cela soit possible, il est nécessaire de construire des repères clairement définis pour le public accueilli. Il sera alors possible pour l'enfant de faire des choix, d'être acteur de ses loisirs, et ainsi apprendre à se gérer, apprentissage indispensable pour son avenir.

Objectif opérationnel : *Favoriser l'autonomie à travers la responsabilisation dans la vie du centre.*

Moyens

- Sensibiliser les enfants au respect des personnes qui l'entoure, des lieux et du matériel
- L'enfant participe à la mise en place, au déroulement et au rangement en fin d'activité.

- De la même façon, il participe à la vie quotidienne, comme le débarrassage des tables au déjeuner, la participation au service du goûter…
- L'enfant pourra être responsabilisé à travers la présentation, conduite d'un jeu, chant ou autre activité.
- Accompagner l'enfant dans l'apprentissage des gestes ou des actions de la vie quotidienne, adapté à son âge. Être autonome ne signifie pas faire tout et tout seul.

Objectif opérationnel : *Favoriser l'autonomie à travers le choix, la prise de position et l'engagement.*

Moyens

- Discussions régulières avec les enfants sur leurs opinions et souhaits, en moment formel ou non.
- L'adulte aide l'enfant à clarifier ses idées.
- Libre choix d'accès, de participation aux activités (quand cela ne pénalise pas le groupe).
- Les enfants choisissent où ils s'installent à table.
- Temps libres dans la journée, avec mise à disposition de matériels divers et accès à différents coins permanents.
- Mise en place de moyens de communication pour les enfants avec l'installation d'outils adaptés.
- Mise en place de la « journée on fait ce qu'on veut » pour les 10/13 de façon régulière et ponctuellement chez les 8/9 ans.

c. Contribuer à la socialisation de l'enfant

Vivre avec les autres ce n'est pas toujours une chose aisée. En effet, se rendre compte qu'on n'est pas le seul centre d'intérêt peut parfois être difficile pour certains enfants qui ne sont pas habitués à être confrontés aux autres. En particulier chez les tous petits, qui dans certains cas ne sont jamais sortis du cercle familial, la découverte de la collectivité peut avoir quelque chose d'effrayant. Mais c'est une étape de l'éducation incontournable, puisque la vie nous oblige à nous confronter aux autres, ne serait-ce qu'à l'école, ou plus tard au travail. C'est pourquoi l'accueil de loisirs à un rôle à jouer à ce niveau, d'autant plus que son fonctionnement est souvent plus souple qu'à l'école, au niveau des exigences d'horaires par exemple, ou encore des taux d'encadrements, qui sont plus adaptés qu'à l'école.
La collectivité va permettre à chaque enfant de se construire et de trouver sa place.

Objectif opérationnel : *Aider l'enfant à s'habituer à la vie avec les autres*
Moyens

- Construire des règles de vie avec les enfants de façon ludique et positive.
- En se donnant les moyens de faire respecter le cadre, on permet à l'enfant de se construire en déterminant un espace de liberté clair dans lequel il pourra s'épanouir. Il y a des règles de vie négociables et d'autres non négociables. Elles ne sont pas figées dans le temps et sont élaborées, pratiquées, négociées et redéfinies en fonctions des besoins observés sur le terrain. En fonction des groupes d'âge, les règles de vie sont décidées à chaque début de période en coopération avec les enfants.
- La vie en collectivité, où se côtoient origines et cultures diverses.
- Le mélange des différents groupes, d'âge ou d'activité.
- Organisation de jeux collectifs, de projets communs.
- Rencontres avec d'autres enfants du Grésivaudan (accueil de loisirs intercommunaux)
- Mise en place d'activités passerelles entre les tranches d'âges afin d'assurer un passage progressif des plus petits chez les plus grands.

Objectif opérationnel : Aider l'enfant à développer sa responsabilité civique

Moyens

- Partage des taches de la vie quotidienne (débarrassage des tables, distribution des goûters...)
- Possibilité de s'exprimer et devoir de respect du temps de paroles des autres
- Sensibilisation sur l'impact de son comportement sur la collectivité (tri alimentaire, des déchets…)
- Exemplarité du comportement de l'adulte
- Traitement équitable entre tous les enfants
- Possibilité de s'exprimer et devoir de respect du temps de paroles des autres
- Sensibilisation sur l'impact de son comportement sur la collectivité (tri alimentaire, des déchets…)
- Exemplarité du comportement de l'adulte
- Traitement équitable entre tous les enfants

4. S'engager dans une démarche de développement durable

Le centre de loisirs de Saint Maximin s'inscrit dans une démarche de développement durable en souhaitant limiter le gaspillage sous toutes ses formes et notamment le gaspillage alimentaire mais aussi en sensibilisant les enfants à l'écologie.

Objectif opérationnel : Lutter contre le gaspillage

Moyens

- Proposer des gouters et des piques niques maison. La majorité des gouters que nous proposons aux enfants sont confectionné par les agents de cuisine, les menus sont établis à l'avance en prenant en compte les envies des enfants ainsi que les recommandations nutritionnelles. Le fait de proposer des gouters maisons nous permet d'augmenter la qualité gustative et de pouvoir répondre plus facilement aux gouts des enfants.
- Mutualisation des stocks de denrées alimentaires

Objectif opérationnel : Développer les activités autour du jardin pédagogique

Moyens

- Sensibiliser les enfants à l'environnement et à la préservation de la nature par le biais d'activité jardinage.
- Mise en place d'un compost et de référent pour son utilisation.
- Utilisation des cueillettes pour des activités de dégustations

5. Un travail d'équipe

Les relations humaines ne sont jamais simples. Chacun est différent, par son vécu, sa personnalité, chacun ne réagit pas de la même façon aux mêmes choses… La complexité de notre travail et l'hétérogénéité que l'on peut rencontrer au sein d'un groupe nécessite une équipe d'adultes solidaire et cohérente dans ses paroles et ses actions, pour mener à bien notre mission éducative face aux enfants. Cela ne peut se baser que sur une communication importante, dans le respect des différences, afin de ne proposer qu'une seule voix au public accueilli.

Objectif opérationnel : *Assurer une cohérence dans le travail d'équipe*

Moyens

- Établir des moyens de communication pour mener une action commune. Cela sera possible à travers des échanges organisés, comme des réunions régulières, ou au cours des journées, à travers les échanges informels mais aussi via des plateformes mobiles pour faciliter la communication avec les membres de l'équipe ne pouvant se rendre en réunion.
- Adopter une attitude respectueuse vis à vis du groupe en veillant à ce que chacun puisse s'exprimer, en tenant compte de l'avis de chacun, en gérant son temps de parole.
- Accepter les décisions communes, en s'impliquant dans leurs réalisations même en cas de désaccord.
- Tenir compte des contraintes annexes, comme les moyens financiers, la taille des locaux ou leur disponibilité.
- Établir une communication optimale concernant le public accueilli. Un seul adulte se charge de pointer les enfants à leur arrivée comme au départ. Il se charge de noter les recommandations des parents. Cela s'accompagne par une communication efficiente en équipe, en précisant à chacun le nombre d'enfants présents sur le centre ou dans chaque groupe, et les particularités de chacun (comme un traitement médical, une allergie...)

Objectif opérationnel : *Assurer la cohésion dans le travail d'équipe*

Moyens

- Respect du groupe vis à vis des personnalités, des opinions et envies de chacun
- Respect dans la façon de s'adresser à l'autre
- Solidarité des individus en respectant le travail de l'autre, en s'aidant en cas de difficulté, même si l'animateur est affecté à un autre groupe. Cela passe également par une gestion efficace des temps de pause en veillant à ne pas laisser les collègues en situation délicate, en s'assurant que chacun sait où l'autre se trouve.
- Participation égale à toutes les taches, en assurant une rotation dans l'exécution du travail jugé moins intéressant, en étant présent jusqu'au départ du dernier enfant.
- Favoriser la prise de plaisir de l'équipe, via la mise en place de temps conviviaux (jeux d'équipes ou temps forts entre adultes)

Objectif opérationnel : *Accompagner les stagiaires*

Moyens

- Les animateurs stagiaires sont dans un contexte de formation, il est important de les accompagner afin de leurs apporter toutes nos connaissances de terrains et leurs permettre de se perfectionner. De plus, bien accompagner les stagiaires ainsi que tous nouvel animateur dès le premier jour permet de favoriser la cohésion d'équipe et renforcer la solidarité mais surtout permettre à ces nouveaux animateurs de devenir autonome et d'assurer une continuité de service optimale dans la prise en charge des enfants. Des rendez-vous individuels sont instaurés tout au long de la période pour favoriser des espaces d'échanges constructifs. Mise à disposition d'outils pédagogiques et de différents temps de formation interne.
- Mise en place du parrainage BAFA par la Communauté de Communes du Grésivaudan depuis 2023 pour accompagner les stagiaires jusqu'au bout du cursus de formation.

6.Favoriser le rayonnement de la structure sur son territoire et au-delà

a. Établir une relation privilégiée avec les familles.

Au même titre que les enfants, les familles sont des acteurs incontournables de la vie du centre. Il est donc nécessaire pour nous de les considérer en tant que tel et de tout faire pour que la relation établie avec eux soit basée sur la confiance.

Objectif opérationnel : Instaurer une relation de confiance avec les familles

Moyens

- Présence efficace des animateurs lors du passage des parents sur le centre à l'arrivée et au départ des enfants, mais également sur les navettes.
- Tenir compte de leur présence en disant bonjour, en les accueillant de la même façon que leurs enfants, etc.
- Instaurer un climat de confiance à leur égard, en les informant des activités à venir, des lieux et horaires. Cela passe aussi par une réelle prise en compte de leurs soucis, recommandations vis à vis de leurs enfants.

Objectif opérationnel : Impliquer les familles dans la vie du centre

Moyens

- Créer des espaces et des temps pour les recevoir, sur des rencontres organisées ou non, de façon ponctuelle ou permanente.
- Créer des évènements forts à leur attention et les inviter en tant que spectateur ou participant.

b. Une ouverture sur le Grésivaudan

L'accueil de loisirs est une entité qui fait partie d'un ensemble : quartier, secteur, ville...Il fait partie du quotidien d'un grand nombre d'individus et de ce fait se doit de participer à la vie de son secteur d'implantation.

Objectif opérationnel : Un travail en lien avec les acteurs du secteur

Moyens

- Diffusion des outils de communication en lien avec les partenaires du territoire (écoles, mairies...)
- Mise en place de partenariats avec différents acteurs de la jeunesse du territoire
- Un travail en commun avec les autres accueils de loisirs intercommunaux (sorties communes, réunions de travail, projets communs...)
- Favoriser le choix de sortie ou d'intervenants du territoire

Objectif opérationnel : Attirer l'extérieur

Moyens

- Créer des évènements pour inciter les familles, partenaires… à venir découvrir notre travail
- Assurer la transparence de notre fonctionnement pour favoriser la confiance et des retours positifs des familles

JOURNÉE TYPE

ORGANISATION DES PROGRAMMES

La journée type

Le déroulement précis de la journée varie selon les périodes et est développé dans les ***projets de fonctionnement***.
A savoir, les projets de fonctionnement sont pensés de façon très ciblée en fonction des besoins des enfants. L'équipe permanente porte des réflexions régulières sur les projets de fonctionnement afin de les faire évoluer en fonction des observations du terrain.

Voir annexe n°2 : les journées types de chaque groupe d'âge,

Cependant, chaque groupe d'âge base son projet de fonctionnement sur le squelette suivant :

- **8h-9h30** : accueil du matin et ramassage en navette
- **9h30-9h45** : rangement, appel, présentation de la journée
- **9h45-11h30** : activité
- **11h30-13h30** : repas (trois à quatre services)
- **Fin du repas-14h30** : temps calme (ou sieste selon l'âge) puis temps libre
- **14h30-17h** : activité et goûter
- **17h-18h** : accueil du soir et dépose en navette

L'organisation des programmes de l'ALSH

Pour guider les équipes dans la programmation des activités, l'équipe permanente choisit un **thème annuel** qui se déroulera sur environ 9 mois, et qui se conclura par un temps fort avec les familles (spectacle, exposition, etc.).
Le thème choisi servira de fil conducteur tout au long de la période du projet annuel. Il sera décliné en sous thème pour des périodes de durées variables (une semaine ou deux pendant les vacances scolaires, un ou plusieurs mercredis entre deux vacances, etc…)
Voici donc l'organisation globale de l'ALSH sur une année scolaire (les périodes peuvent légèrement varier)

- De septembre à mai : conduite du projet annuel, avec un temps fort en conclusion

Exemple de thème annuel « raconte-moi où j'habite » (pour que les enfants découvrent leur territoire)
Exemple de Sous thème : « à la rencontre du chevalier Bayard » ou « les métiers, l'artisanat local » avec des activités comme la visite du musée Bayard ou la visite chez des artisans, etc.
Temps fort : spectacle de danse traditionnelle dauphinoise avec distribution d'un livret retraçant toutes les découvertes de l'année

- Mois de juin : un ou plusieurs thèmes sont choisis pour assurer la transition entre la conclusion du projet annuel et l'été. C'est également à cette période qu'est choisi en équipe le thème annuel de l'année suivante
- L'été : un ou plusieurs thèmes sont choisis selon les envies des animateurs, les évènements de la période, etc…

L'ÉQUIPE

L'équipe du centre de loisirs

L'équipe pédagogique

Une directrice, deux directrices adjointes, 4 animateurs et animatrices permanents, 2 contrats d'apprentissage et des animateurs saisonniers selon les effectifs.

Cette équipe peut être complétée le cas échéant par des animateurs stagiaires BPJEPS ou BAPAAT.

3 agents techniques interviennent également sur certains temps de la journée (accueil soir, cantine)

Les ***missions*** de chacun des membres de l'équipe pédagogique sont développées dans le document prévu à cet effet.

Le rôle de l'animateur

Il représente l'adulte auprès des enfants

Fonction de sécurité

- Physique : il doit assurer la sécurité physique de l'enfant. Tout d'abord, en aménageant le milieu pour anticiper tout danger potentiel (isoler les objets dangereux, expliquer les endroits interdits d'accès…). Il doit protéger l'enfant contre lui-même, mais aussi contre le groupe (gestion des conflits, influence des leaders…).

Il a aussi un rôle au niveau sanitaire. Ainsi, il doit favoriser une bonne hygiène pour les jeunes (lavage des mains avant les repas ou après le passage aux toilettes, gestion des « accidents » …). Il doit veiller à ce que l'enfant boive suffisamment, contrôle les tenues vestimentaires (casquettes, crème solaire, cirée, pull…).

- Morale et affective : l'animateur a un rôle essentiel au niveau de l'intégration de l'enfant dans la collectivité. Il faut être observateur, à l'écoute. Il doit gérer les interrogations, les soucis, il facilite la communication, il valorise. Mais il a aussi un rôle essentiel dans la gestion des moqueries, l'usage de surnom, il doit repérer les enfants mis à l'écart, ou qui s'isolent d'eux même.

Fonction d'animation

Bien que cela puisse passer pour une évidence, c'est un rôle que l'on ne doit pas oublier. L'animateur surveille, observe, mais il est aussi là pour ANIMER. Cela passe par une attitude dynamique, motivante, entraînante tout au long de la journée…Il est une source de proposition, d'improvisation, il donne l'exemple, il est meneur.

Fonction de référent

L'animateur ne doit jamais oublier qu'il est un exemple aux yeux des enfants, une référence. Cela est d'autant plus fort que l'enfant est jeune. Ainsi, il doit surveiller son langage, son comportement. S'il demande aux enfants de toujours ranger après une activité, il participe lui-même au rangement. De la même façon, si l'on demande aux enfants de ne pas se lever de table sans une bonne raison, il évite de le faire.

Bien sûr, le fait d'être un adulte et d'avoir la responsabilité d'un groupe suppose que l'on ne peut pas toujours s'appliquer les mêmes règles que celles que l'on demande. Mais l'acceptation de cette réalité sera plus aisée si elle passe par une explication.

Il représente la communauté de communes

Il ne doit pas oublier qu'il représente la collectivité et qu'il doit avoir une attitude adaptée vis-à-vis de toutes les personnes présentes sur la structure où à l'extérieur.

L’équipe technique

Un agent polyvalent, un agent de cuisine et un gardien.

Les ***missions*** de chacun des membres de l’équipe technique sont développées dans le document prévu à cet effet.

LE SUIVI DES STAGIAIRES

Chaque stagiaire est reçu préalablement par un membre de la direction dans le cadre de son recrutement. Lors de cette rencontre, le stagiaire expose ses motivations ainsi que son parcours et ses projets. Un intérêt particulier est porté sur son ambition à passer le BAFA. Un membre de la direction lui explique le fonctionnement de la structure ainsi que son organisation). Le ou la stagiaire bénéficie de d’un rendez-vous de mi-parcours et un rendez-vous de fin de stage. Le premier rendez-vous a pour objectif de faire un point sur les premières pratiques du stagiaire, son ressenti et sa place dans la structure. Un outil d’auto évaluation est rempli par le stagiaire afin de le guider durant cet entretien. A l’issu de ce rendez-vous, le stagiaire et le maitre de stage fixent des objectifs à atteindre sur le reste du stage.

Lors du dernier rendez-vous, le stagiaire s’auto évalue et se situe par rapport aux objectifs fixés puis son maitre de stage se positionne sur le même outil.

L’ensemble des stagiaires est suivi attentivement tout au long du séjour par la direction et bénéficie de l’expérience des animateurs permanents comme support.

ANNEXES

ANNEXE 1 : ORGANISATION TYPE ALSH

Ce document a pour objectif de préciser l'organisation type de l'ALSH, selon l'activité concernée.

Chaque organisation est systématiquement communiquée en amont aux équipes d'animation.

Bien évidemment, même si les annexes suivantes n'en reprécisent pas les éléments, l'organisation mise en place tiendra compte avant tout de la réglementation en vigueur.

Enfin, toutes les activités non abordées dans les annexes suivantes sont cadrées par un contrat établi entre le prestataire et la structure.

LES SORTIES

- Les conditions météorologiques sont SYSTEMATIQUEMENT vérifiées en amont : le cas échéant, la sortie peut être annulée, sinon, l'équipe veillera à ce que le groupe ait une tenue adaptée
- Les restrictions diverses sont également prises en compte (plan Vigipirate, interdiction transport)

- Une liste est établie en deux exemplaires : une est emmenée et l'autre laissée sur le centre
- Si tout le groupe sort, un mot est laissé sur la porte d'entrée du centre : un numéro de téléphone en cas d'urgence, lieu de la sortie, heure de retour
- Les animateurs emmènent :
  - ⇨ Une ou plusieurs trousses pharmacies selon l'effectif du groupe
  - ⇨ De l'eau
  - ⇨ Les fiches sanitaires des enfants
  - ⇨ Les PAI le cas échéant
  - ⇨ Leur téléphone portable chargé

LES DEPLACEMENTS PIETON

- Quand cela est possible, un animateur devant, un au milieu et un derrière. Si un seul animateur, il se placera derrière en confiant la tête du groupe à un enfant
- Le déplacement sur trottoir sera toujours privilégié
- En cas de déplacement sur route : un petit groupe (maximum 4 personnes) marchera à gauche en file indienne (sauf en cas de danger), sinon à droite
- Si l'effectif est trop important : division en groupes, (20 mètres maximum), enfants 2 par 2, avec 50 mètres minimum entre chaque groupe
- Traversée sur passage piéton, avec des animateurs de chaque côté du passage piéton pour bloquer la circulation

LES TRANSPORTS

Déplacement en bus (plus de 9 places) :

- Déplacement vers le bus en petit groupes
- Un animateur monte en premier dans le bus (sauf cas exceptionnel : sécurité en bord de route, problème d'effectif d'encadrement…)
- Si possible, les animateurs montent également progressivement : dès que 8 à 12 enfants sont montés, un animateur supplémentaire monte dans le bus
- Les enfants s'installent prioritairement sur les places dotées de ceinture deux points (Si possible, les places près des sorties et la place centrale du fond ne seront pas occupées par des enfants)
- Un animateur monte en dernier
- Les enfants sont comptés et l'équipe vérifie que chaque enfant est bien attaché. Également, les animateurs veillent à ce que la tenue des enfants soit appropriée à la température à l'intérieur du bus. C'est seulement quand ces points sont vérifiés que le bus pourra démarrer.
- Un animateur fait un rappel des règles aux enfants (on ne se détache que quand la consigne est donnée, on appelle un animateur en cas de problème, on ne crie pas et ne pousse pas le siège de son voisin de devant, etc.)
- Les animateurs sont répartis à l'avant, au milieu et à l'arrière
- Les animateurs sont assis et attachés, sauf en cas de besoin d'un enfant
- A l'arrivée, le transport se garera dans un lieu privilégiant une descente sécurisée
- A l'arrivée, au moins un animateur sort en premier pour guider les enfants à la sortie du bus.
- Les autres animateurs descendent progressivement.
- Un animateur descendra en dernier, après avoir vérifié que rien n'a été oublié dans le bus

Spécificité navette :

- A la descente, l'identité de la personne récupérant l'enfant sera vérifiée

Spécificités mini bus :

- Il y a minimum 2 animateurs dans le véhicule, sauf cas exceptionnel (très courte distance, convoi de 2 mini bus, problème d'encadrement…)
- Les enfants s'installent sur des rehausseurs jusqu'à l'âge de 10 ans

LA BAIGNADE

- Préparation de la liste des enfants : un exemplaire emmené, un donné aux surveillants de baignade, un laissé sur le centre (si tous les enfants ne partent pas)
- A l'arrivée, le responsable prévient les surveillants du site le cas échéant
- Vigilance constante à la sécurité physique : casquette, crème solaire, hydratation régulière…
- Respect des règles du lieux d'accueil le cas échéant (bonnet, short de bain)
- Les moins de 6 ans portent des brassards ou des flotteurs.
- Les règles de la baignade sont expliquées aux enfants avant l'entrée dans l'eau.
- Un animateur entre dans l'eau en premier et un animateur en sortira en dernier.
- Les autres entreront et sortiront progressivement en fonction de l'effectif dans l'eau et des taux d'encadrement.
- Toutes les entrées et sorties de l'eau sont comptabilisées. Pour cela, une personne restera au bord de l'eau et mettra en place une action pour toujours connaitre l'effectif dans l'eau («tape » dans la main à chaque entrée ou sortie)
- Baignade autorisée à l'intérieur d'un périmètre visuel, présenté au bord de l'eau aux enfants avant la baignade. Il sera déterminé par le surveillant de baignade en cas de baignade autonome, ou par le périmètre établi en zone surveillée (il pourra être restreint le cas échéant)
- Les animateurs sont vigilants aux bien-être des enfants et leurs proposent de sortir le cas échéant : lèvres violacées, frissons, etc.

LA LUGE

- Tenue adaptée demandée aux familles (ex : combinaison, gants…). Si l'enfant arrive sans, on essaye de lui en prêter une. S'il n'est pas possible que l'enfant dispose d'une tenue adaptée, il ne fera alors pas l'activité.
- Une tenue de rechange est systématiquement demandée aux familles, elle sera utilisée à la fin de l'activité.
- Vigilance constante à la sécurité physique : casque, crème solaire, hydratation régulière… Si un enfant est trempé et risque de tomber malade, ou en cas de fatigue, la durée de l'activité pourra être réduite ou l'enfant sorti de l'activité
- Vérification de l'état des pistes, de la sécurité (neige suffisante, arrivée sécurisée...)
- Vérification de l'état du matériel (luge, casque…)
- Dans l'idéal, on privilégiera un lieu avec un point de repli à proximité (salle hors sac)
- Les consignes sont énoncées aux enfants avant de commencer l'activité : tracé de la piste, rythme des départs, on reste assis dans la luge, que faire en cas de chute, interdiction de traverser à pied la piste, on remonte sur le côté…
- Un animateur sera systématiquement placé en bas de la piste. Dans l'idéal, il y en aura un aussi en haut (qui régule les départs) et un qui pratique l'activité avec les enfants
- En cas de chute, on stoppe l'activité le temps que la piste soit libérée.

LA CUISINE

- Vigilance sur les denrées : date de péremption, pas de rupture de la chaine du froid
- Vigilance sur la propreté : ustensiles, plan de travail...
- Tous les participants se lavent les mains avant l'activité et se les relaveront à nouveau autant de fois que nécessaire
- Vérification des allergies des enfants le cas échéant
- Possibilité pour les jeunes d'utiliser des ustensiles potentiellement dangereux (couteaux, appareils électriques...) après une présentation des consignes d'utilisation et sous la vigilance constante d'un animateur
- Prélèvement systématique d'un échantillon témoin, qui sera conservé 5 jours (date de confection notée sur le produit)

LE BRICOLAGE

- Mise en place d'un espace délimitée et propice au bricolage : plan de travail stable, non encombré, luminosité suffisante…
- Vérification du matériel, de son fonctionnement
- Présentation des consignes d'utilisation du matériel aux enfants et utilisation sous la vigilance constante d'un animateur